Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 05.06.2024

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit: **Akelux Clear Coat**

· Code du produit: 62069

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Vernis

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg
Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements: Laboratoire

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger néant

· Mention d'avertissement néant

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Néant.

· Mentions de danger H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 05.06.2024

Nom du produit: Akelux Clear Coat

(suite de la page 1)

· vPvB: Non applicable
· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien: Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

*
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 41637-38-1 Reg.nr.: 01-2119980659-17	ethoxylated Bisphenol A dimethacrylate	Aquatic Chronic 4, H413	25-50%
CAS: 10287-53-3 EINECS: 233-634-3 Reg.nr.: 01-2120766020-67	ethyl4-dimethylaminobenzoate	Repr. 1B, H360-H362 Aquatic Chronic 2, H411	<1%

*
RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**
· Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· Après inhalation: Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
· Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
· Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Crampes
Troubles gastro-intestinaux
Etourdissement
Troubles asthmatiques
Nausées
· Risques: Risque d'incidents respiratoires.
· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**: En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac.

*
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**
· Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau
· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**: Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NOx)

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 05.06.2024

Nom du produit: Akelux Clear Coat

(suite de la page 2)

Monoxyde de carbone (CO)
Cyanure d'hydrogène (HCN)

· **5.3 Conseils aux pompiers**
· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un vêtement de protection totale.
· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

*
RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Veiller à une aération suffisante.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/ poussière/aérosol.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
· Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
· Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.
Protéger contre le gel.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 05.06.2024

Nom du produit: Akelux Clear Coat

(suite de la page 3)

· Classe de stockage: 10
· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

41637-38-1 ethoxylated Bisphenol A dimethacrylate		
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2 mg/kg bw/day (ARB)
		1 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	3,52 mg/m³ Air (ARB)
		0,87 mg/m³ Air (BEV)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**
· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
· Mesures générales de protection et d'hygiène:
Avant de commencer à travailler, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
· Protection des mains: Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 05.06.2024

Nom du produit: Akelux Clear Coat

(suite de la page 4)

· Temps de pénétration du matériau des gants: Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Caoutchouc naturel (Latex)
Gants en cuir
Gants en tissu épais
Gants en caoutchouc

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	
· Indications générales.	
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Typique
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
· Point d'éclair	>100 °C
· pH	Non déterminé
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé
· Dynamique:	Non déterminé
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Pression de vapeur:	Non déterminé
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée

· **9.2 Autres informations**	
· Aspect:	
· Forme:	pâte
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 05.06.2024

Nom du produit: Akelux Clear Coat

(suite de la page 5)

· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.2 Stabilité chimique**
· Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxydes nitriques (NOx)
Monoxyde de carbone

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

41637-38-1 ethoxylated Bisphenol A dimethacrylate		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
10287-53-3 ethyl4-dimethylaminobenzoate		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
	NOAEL-Werte	50 mg/kg (rat) (OECD 421)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 05.06.2024

Nom du produit: Akelux Clear Coat

(suite de la page 6)

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

41637-38-1 ethoxylated Bisphenol A dimethacrylate	
EL50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50/96h	>100 mg/l (Brachydanio rerio)

10287-53-3 ethyl4-dimethylaminobenzoate	
NOEC	1,2 mg/l (fis) (OECD 203)
EC50/48h	31,8 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	2,8 mg/l (green alge) (OECD 201)
LC50/96h	>1,9 mg/l (fis)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications: Le produit est difficilement biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable

· vPvB: Non applicable

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**: Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 05.06.2024

Nom du produit: Akelux Clear Coat

(suite de la page 7)

· Catalogue européen des déchets	
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· **14.4 Groupe d'emballage**	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· **14.5 Dangers pour l'environnement**	
· Marine Pollutant:	Non
· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Non applicable
· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII: Conditions de limitation: 3, Nr.30

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 05.06.2024

Nom du produit: Akelux Clear Coat

(suite de la page 8)

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 0,0 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*
RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Service établissant la fiche technique: Laboratoire
· Date de la version précédente: 25.03.2024
· Numéro de la version précédente: 3
· Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.02.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 05.06.2024

Nom du produit: Akelux Clear Coat

(suite de la page 9)

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4